



**PRECONISATIONS GOUVERNEMENTALES
INCHANGÉES JUSQU'AU 9 JUIN SUR LE TELETRAVAIL**

A partir de cette date, il sera renvoyé à la négociation d'entreprise pour définir l'organisation du travail post 3^{ème} confinement.

<https://www-lesechos-fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.lesechos.fr/amp/1311141>